

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 mai 2018 à 20 h 30

L'an deux mil dix-huit, le mardi quinze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents : ADAM Philippe, CLOAREC Mickael, DERRIEN Corinne, FLOCH André, GEFFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis, HARDOUINEAU Christian, LE ROLLAND Christine, MERRANT Patricia, PRIGENT Jacqueline, RESPRIGET Marie-Louise.

Absents : LE SCORNET Isabelle

Procurations MORVAN Henriette donne procuration à HARDOUINEAU Christian

Afférents au conseil municipal : 14
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice
Présents : 12 votants et 1 procuration
Date de convocation : 27 avril 2018
Secrétaire de séance : MERRANT Patricia

Le procès verbal de la séance du 13 mars 2018 a été adopté à l'unanimité.

1) Renouvellement ligne de trésorerie ARKEA

Les élus, à l'unanimité décident de renouveler la ligne de trésorerie auprès de Arkea Banque Entreprises et institutionnels à hauteur d'un montant de 75 000 euros (soixante quinze mille euros) pour une durée d'un an au taux Euribor 3 mois moyenné (TI3M) + marge 1.25 % base 360 jours.

2) Renouvellement ligne de trésorerie Crédit Agricole

Les élus à l'unanimité décident de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 150 000 € pour une durée de un an.

3) Demande de subvention CAF

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de demander une subvention à la CAF au titre du « fonds publics et territoires », pour le projet de terrain multisports, pour un montant estimé de travaux de 76 270.19 € H.T.

4) Demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour solliciter la subvention allouée dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux de réalisation de trottoirs rue Hent Croas Ar Salut et voie communale N°2 dont le coût est estimé à 63 155.00 € HT.

5) Subventions 2018 aux associations

Monsieur Le maire expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2018, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

////////////////////////////////////

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 mai 2018 à 20 h 30

- ADMR : 300 €
- AINES RURAUX : 270 €
- ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : 800 €
- ASSOCIATION GYMNASTIQUE : 250 €
- ES DOURON : 2900 €
- LES SALTIMBANQUES : 1000 €
- ADDESKI : 100 €
- RASED : 85 €
- Association pour la protection de la chapelle XVème siècle de Saint Méen : 200 €

6) Contrat groupe prévoyance : mandat au CDG

Monsieur Le Maire expose :

Depuis le décret 2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé ou prévoyance de leurs agents. Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'Adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent. L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations et de fédérer les collectivités et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de gestion du Finistère a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer la procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandats par délibération. A l'issue de la consultation, les garanties et aux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités, libre à elles d'adhérer à la convention. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Le contrat actuel souscrit le 20/12/2012 avec effet au 1^{er} janvier 2013 prend fin le 31 décembre 2018.

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Finistère, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Finistère va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

7) Renouvellement adhésion HEOL

La convention avec HEOL, agence Locale de l'énergie du pays de Morlaix prend fin au mois de mai 2018. L'association HEOL gère le suivi des factures énergie et eau, émet des préconisations et accompagne leur mise en œuvre, conseille la commune pour une démarche de qualité environnementale. Le montant de la cotisation s'élève à 0.77 € par habitant pour l'année 2018, 0.80 en 2019, 0.83 en 2020 déduction faite de la participation de Morlaix Communauté à hauteur de 0.6 €/habitant par an.

Les élus décident à l'unanimité de renouveler pour 3 ans la convention.

////////////////////////////////////

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 mai 2018 à 20 h 30

8) Etablissement public de Bretagne : convention opérationnelle

Monsieur le Maire présente le projet de construction de logements, et de maison d'assistantes maternelles. Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la commune de Plouégat-Moysan puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi les élus décident de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle.

9) Compte épargne temps

Monsieur Le Maire propose au conseil d'adopter le dispositif du compte épargne temps (CET) qui consiste à permettre à l'agent d'épargner des droits à congés qu'il pourra utiliser ultérieurement. Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales.

Considérant l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 5 décembre 2017, les élus, à l'unanimité, proposent :

Alimentation du CET :

Congés annuels : sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20 (proratés pour les agents à temps partiel et temps non complet).

Jours de RTT.

Procédure d'ouverture et alimentation :

L'ouverture du CET peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent.

L'alimentation du CET se fera une fois par an sur demande des agents formulée avant le 31 décembre de l'année en cours. Le détail des jours à reporter sera adressé à l'autorité territoriale.

Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son CET (jours épargnés et consommés) avant le 15 février.

Utilisation du CET :

L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite sous réserve des nécessités de service. Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

10) Lutte contre les mérules

L'arrêté préfectoral du 4 janvier 2018 du préfet du Finistère relatif à la lutte contre les mérules et autres parasites xylophages a classé certaines communes du département en zone d'exposition dans laquelle est obligatoire lors des transactions, un état parasitaire relatif à la présence de mérules dans les immeubles, notre commune est classée en zone de vigilance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le maintien en zone de vigilance.

11) Motion de soutien ARKEA

////////////////////////////////////

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 mai 2018 à 20 h 30

Monsieur Le Maire expose :

Depuis plusieurs années, le Crédit Mutuel Arkéa, regroupant les fédérations de Crédit Mutuel de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest, ainsi que de nombreuses filiales (Fortuneo, Suravenir, Survenir Assurances, Financo, Leetchi, Monex, Pumpkin...) tente de conserver son autonomie et sa liberté d'entreprendre au sein de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Les divergences de stratégie de développement, la concurrence frontale du CM11-CIC sur tous les métiers d'Arkéa, et le projet de la CNCM de centraliser les centres de décision ont poussé ces dernières semaines la direction du Crédit Mutuel Arkéa à proposer au vote de ses clients-sociétaires un projet de sortie du Crédit Mutuel.

Face au risque de pertes d'emplois importantes en Bretagne, dans le Sud-Ouest et dans le Massif Central, en cas de centralisation (plus de 4000 emplois directs et indirects menacés au siège brestois et dans les filiales, plusieurs centaines dans les réseaux) et compte tenu de l'importance de la proximité du Groupe Arkéa avec les territoires qu'il finance, le Conseil Municipal adopte un vœu de soutien à ce scrutin. Il souhaite que la consultation des caisses locales puisse se tenir sereinement et demande que cesse les pressions et les menaces de sanction des dirigeants d'Arkéa émises ces derniers jours par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La motion est adoptée

12) Projet éolien : lancement des études de faisabilité

La société I.E.L souhaite engager des études de faisabilité pour l'implantation de quatre éoliennes dont 2 sur la commune, la production annuelle estimée du parc éolien sera de 7 millions de kilowattheures soit environ 2000 personnes alimentées en électricité chaque année (chauffage compris).

13) Recrutement CDD

Considérant qu'il y a des besoins de personnel en raison d'un accroissement d'activité aux services techniques, un CDD de 21 heures est créé.

13) Participation financière travaux de réfection route de Kéravel à Plounérin

La route communale de Kéravel à Plounérin est l'unique accès des lieux-dits Penn ar roz vras et penn ar roz vihan situés sur la commune de Plouégat, de ce fait Plounérin demande une participation financière de 4000 €, ces travaux de réfection sont estimés à 17 498.69 E HT.

Le Maire,

François GIROTTO.

Affiché le 17 mai 2018

////////////////////////////////////